

Arrêté n° 2018-63 relatif aux candidates élues
élections à la Commission de la recherche
Mardi 27 novembre 2018
Collège des usagers – Secteur des disciplines de Santé

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration le 30 juin 2016 ;

Vu l'arrêté n° 2018-44 du 25 octobre 2018 relatif à l'organisation d'une élection partielle à la Commission de la recherche pour le renouvellement d'un représentant du collège des usagers dans le secteur des disciplines de santé ;

Vu l'arrêté n° 2018-55 du 20 novembre 2018 relatif à la candidate à l'élection à la Commission de la recherche pour le renouvellement d'un représentant du collège des usagers dans le secteur des disciplines de santé ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du 27 novembre 2018 ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 28 novembre 2018 ;

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
ARRETE :

Sont élues à la **Commission de la recherche** en qualité de représentantes titulaire et suppléante du collège des usagers dans le secteur des disciplines de santé :

Titulaire : Madame Déborah CASAS

Suppléante : Madame Alexia BLANDIN

Fait à Angers, le 28/11/2018

Le Président de l'Université

Christian ROBLEDO

signé